Communiqué CADE/ SEPANSO/ GNSA / 5CLB (29 octobre 2026)
Collectif d'associations de défense de l'environnement Pays Basque sud des Landes / Société pour l'étude, la protection et l'aménagent de la nature dans le sud-ouest / Groupement national de surveillance des arbres/ 5 Cantons La Barre.



Nouvelle destruction de forêts publiques à Anglet

CADE, SEPANSO et 5CLB ont déposé un recours en référé auprès du Tribunal administratif des Pyrénées Atlantiques afin d'arrêter une nouvelle destruction de parcelles de forêts publiques à Anglet. (Dans le cadre des travaux d'extension du cimetière de Blanpignon) Ces travaux sont programmés pour les tout premiers jours de novembre.

Photo 5CLB

Rappel des faits
A la demande du Maire d'Anglet et de sa majorité municipale, le Préfet des PA a autorisé la commune d'Anglet à programmer l'extension du cimetière de Blancpignon sur 1,7ha de la forêt communale du Pignada. L'extension du cimetière est programmable en 3 phases selon la progression des nécessités d'accueil des défunts.
Le Massif du Pignada (hors lazaret) s'étend sur une surface de 202 ha, dont 80 ont brulés lors de l'incendie de 2020.
Début novembre 2026, la première phase des travaux d'aménagement devait être lancée. La destruction (défrichement) de 6244 m2 de forêt serait réalisée afin d'aménager un espace restructuré pour accueillir de nouvelles tombes. En compensation des parcelles boisées détruites, deux espaces seraient boisés à Anglet. Il serait prévu de planter des arbres sur des parcelles du site des Cavaliers en bordure d'Océan et sur une parcelle de terrain jouxtant un bois à Sutar.
Compte tenu des conséquences du réchauffement climatique sur la reprise des plantations ces compensations apparaissent bien fragiles et, si ces plantations réussissaient, elles ne compenseraient les parcelles détruites que dans dans plusieurs dizaines d'années alors que les conséquences de la crise climatique sont déjà hélas très concrètes et vont s'aggraver à court terme.

Contestation du projet par les associations: CADE, 5CLB
Ces trois associations, soutenues par le GNSA, ont contesté ce projet, dès son origine., Elles ont proposé des solutions techniques alternatives permettant d'augmenter les capacités d'accueil des défunts dans les cimetières d'Anglet. Et ce, sans détruire une partie du patrimoine forestier public de la commune et du Département.
Compte tenu des contraintes foncières de nombreuses villes et du vieillissement des populations, les techniques, des « murs d'enjeux » en complément des columbariums et cavurnes sont en effet mobilisées de plus en plus fréquemment, tant en France qu'en Europe. Il est ainsi possible d'augmenter très significativement les capacités d'accueil des cimetières, en limitant strictement la mobilisation du foncier communal.
Ces propositions ont été refusées par le maire d'Anglet, semble t il pour des raisons culturelles de respect des traditions. La destruction de parcelles forestières du Pignada a donc été préférée.
Si ce projet d'extension du cimetière sur la forêt communale du Pignada se concrétisait, c'est l'intérêt général de la sauvegarde des forêts qui serait ainsi bafoué, par un maire et un Préfet sensés en garantir le respect. Et ceci alors que la crise climatique actuelle rend de plus en plus précieux les rôles protecteur et régulateur des forêts pour les populations, en particulier urbaines.
Monsieur Claude Olive, Maire d'Anglet, n'avait pourtant pas manqué de s'émouvoir abondamment lorsque la forêt du Pignada avait brulé, il y a tout juste quelques années.
Aujourd'hui, c'est lui qui décide d' amputer une partie du patrimoine forestier de la commune.
Et pourtant, les risques qui pèsent sur les forêts , dépérissements, incendies, maladies, ne cessent de croitre avec le réchauffement climatique. Il est choquant , inacceptable, d'aggraver ces risques en détruisant inutilement des espaces forestiers, à fortiori publics. A croire que ces décideurs ne sont toujours pas conscients de la gravité de la situation climatique.

Remarques complémentaires.
1- **Distraction , Illégale ?, du régime forestier des parcelles forestières du Pignada**
Les parcelles forestières communales concernées par l'extension du cimetière ont été préalablement « distraites » du bénéfice du « Régime Forestier public» qui les protégeait. Or aucun texté de loi et décret ne règlemente cette procédure de déclassement. C'est sur la base d'une convention, de nature privée, que le Préfet a pris un arrêté décrétant que les parcelles concernées ne bénéficieraient plus de la protection légale du Régime Forestier ». Le caractèremanifestement illégal de cette décision, peu médiatisée, n'est semble t il plus contestable devant
les tribunaux. Ces « arrangements » avec « l'état du droit » sont également inacceptables.
2- Pas de foncier disponible à Anglet pour aménager un nouveau cimetière?
C'est le constat sans appel qui a justifié la décision de détruire une partie du massif public du Pignada pour réaliser l'extension du cimetière de Blancpignon,.
Mais aujourd'hui la Mairie a trouvé 1,15 ha disponible à Sutar pour implanter une nouvelle parcelle forestière en compensation de celles qui seraient détruites au sein du Pignada ? N'aurait il pas été plus pertinent de créer un nouveau cimetière à Sutar, quartier dépourvu de lieu d'accueil des défunts. ? Avec 1,2 ha il est en effet possible d'aménager en toute sécurité des murs d'enfeus, des columbariums des cavurnes et même sans doute des tombes, dans un cadre paysager.
3- Nouvelle progression du parasite du pin (nématode) dans le massif landais.
Face à l'évolution de la situation sanitaire et à la découverte de nouveaux cas d'infestation par le nématode du pin, la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine a signé, le 23 octobre 2026, un nouvel arrêté préfectoral modifiant le dispositif de lutte dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. Est-ce bien le moment d'aggraver la situation en détruisant inutilement des forêts ?

, Contacts:
Jacques Descargues 0624491536/ Victor Pachon :0670480705/ Marc Lassus 0608932141